



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact :
M. Frédéric Mairy
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie,
des finances et de l'intégration sociale
☎ 032 886 43 99 📞 078 892 14 16

Grâce à des revenus en hausse, Val-de-Travers boucle à nouveau ses comptes dans le noir

Madame, Monsieur,

Cinq ans après sa création, Val-de-Travers confirme une nouvelle fois l'amélioration de sa situation financière. La commune présente des comptes 2013 bénéficiaires pour 3,9 millions de francs avant la constitution de provisions pour l'assainissement de la caisse cantonale de pensions. Les charges, d'un montant total de 67,8 millions de francs, laissent au final un solde positif de 311'333 francs. La fortune a été augmentée de quelque 300'000 francs pour atteindre 28,5 millions, tandis que la dette a continué de décroître, se portant désormais à 61,8 millions.

Dans un contexte général marqué par une hausse des dépenses des collectivités publiques, le Conseil communal se félicite d'avoir pu contenir celles de Val-de-Travers dans les lignes du budget. Il se réjouit d'avoir vu ses revenus progresser, en particulier ceux liés à l'activité des entreprises présentes sur son sol. L'impôt sur les personnes morales a ainsi augmenté de 1,5 million de francs pour dépasser la barre des 5 millions. Quant à l'impôt sur les frontaliers, il a bondi de 25% pour atteindre 2,5 millions de francs.

A l'image de celles des manufactures horlogères qui, en 2013, se sont installées à Val-de-Travers ou ont décidé d'y étendre leurs activités, la santé économique de la commune est florissante. Le Conseil communal espère que cette tendance se prolongera et que les efforts portés par la commune dans le développement et la diversité de son tissu économique continueront de porter leurs fruits.



Ces résultats ne doivent toutefois pas faire oublier que Val-de-Travers reste marquée par une forte dépendance à la solidarité intercommunale. En cumulant l'apport des communes, du Canton et du fonds cantonal de répartition de l'impôt sur les personnes morales, ce sont plus de 8 millions de francs qui ont été perçus par la commune l'an dernier, soit le 12% de ses revenus.

La réforme de la péréquation intercommunale représente un enjeu majeur auquel Val-de-Travers devra faire face à court terme. La poursuite de l'assainissement de prévoyance ne en est un autre. Les dépenses d'assainissement connues, à hauteur de 3,6 millions de francs, avait déjà fait l'objet d'un préfinancement de 2 millions en 2012. Restait donc 1,6 million de francs à provisionner en 2013, ce qui a été fait. En plus de ce montant, le Conseil communal a souhaité anticiper les lourdes dépenses à venir en préfinançant 2 millions supplémentaires. Ainsi, en cumulant les comptes 2012 et 2013, ce sont 5,6 millions de francs qui auront été provisionnés.

Les incertitudes qui pèsent sur ces deux dossiers rendent difficile toute projection quant la capacité financière de Val-de-Travers à l'avenir. Le Conseil communal espère disposer rapidement des éléments nécessaires à leur sujet afin de livrer d'ici à la fin de l'année, comme il s'y est engagé, un rapport sur la pertinence d'une diminution du coefficient fiscal. Compte tenu de la capacité fiscale de la population de Val-de-Travers, très inférieure à la moyenne cantonale, l'enjeu ne réside pas tant dans le niveau du coefficient que dans la capacité dont disposera la commune pour continuer de se développer tout en maîtrisant ses charges.

Val-de-Travers, le 6 mai 2014
LE CONSEIL COMMUNAL

